

Technicien de maintenance d'ascenseur

RNCP18476 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	255r
Formacode(s)	22493
Code(s) ROME	I1301
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	27/02/2024

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

5 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 3 à former et organiser l'évaluation et 2 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFPA ENTREPRISES	82409268800012	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800053	Former
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200140	Former et organiser l'évaluation
ASS TOURQUENNOISE DE GESTION DE L'EIC	42906702800069	Former et organiser l'évaluation
SAFORM	91224493600015	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le technicien de maintenance d'ascenseurs réalise des opérations techniques visant à maintenir ou rétablir un ascenseur dans un état de référence lui permettant d'accomplir la fonction requise.

Son activité est repérée sur deux axes principaux, reflète des organisations et de la structure de l'emploi :

- D'une part, un ensemble de tâches de maintenance préventive au cours desquelles le professionnel réalise sur instruction, en autonomie et dans le respect des règles de sécurité les contrôles systématiques prévus par la réglementation et les contrats de maintenance. Il réalise également des travaux simples, sur site, dans le cadre d'amélioration ou de remise aux normes d'installations ;
- D'autre part, un ensemble de tâches de maintenance corrective au cours desquelles le professionnel réalise sur instruction, en autonomie et dans le respect des délais et des règles de sécurité, des interventions de dépannage sur des ascenseurs en dysfonctionnement ou en panne. Dans des contextes d'urgences, il intervient avec méthode et

discernement en fonction des situations rencontrées.

Le technicien dépend hiérarchiquement d'un chef d'équipe qui lui transmet les instructions nécessaires à son travail. Il intervient seul sur les ascenseurs faisant partie de sa tournée et applique des procédures de sécurité pour lui-même et les utilisateurs de ce moyen de transport. Le professionnel représente son entreprise vis-à-vis du responsable de site. Il notifie son passage sur un carnet d'entretien et renseigne un compte rendu d'intervention, numérique ou papier, pour tenir à jour l'historique de maintenance.

Le technicien de maintenance d'ascenseurs doit être titulaire du permis B pour pouvoir se déplacer chez les clients avec son véhicule de service. Il exerce en autonomie son activité, principalement dans des bâtiments d'habitation mais aussi dans des bâtiments d'entreprises ou industriels. Il intervient sur des ascenseurs de toutes marques et sur des technologies de toutes générations. Il est amené à intervenir dans des postures variées et en hauteur pour réaliser des opérations sur des équipements situés dans ou sur la cabine, en gaine ou dans le local machinerie. En fonction des risques, il utilise des équipements de protection tels qu'un dispositif de maintien au poste de travail (voir glossaire technique), un harnais, un casque, des gants de sécurité électrique ou mécanique. Il doit s'adapter aux contraintes de sécurité spécifiques liées aux sites d'intervention, notamment en milieu industriel. Le professionnel se déplace sur différents niveaux du bâtiment en empruntant les escaliers et travaille dans un environnement souvent sale et soumis à l'agression des poussières. Ce travail est assujéti à des astreintes comprenant des permanences la nuit, les week-ends et les jours fériés.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. - Réaliser la maintenance préventive d'un parc d'ascenseurs :

Réaliser les contrôles réglementaires et contractuels d'un parc d'ascenseurs.

Réaliser des travaux de mise à niveau et d'amélioration d'un ascenseur.

2. - Dépanner un ascenseur :

Diagnostiquer un dysfonctionnement ou une panne sur un ascenseur.

Remplacer ou régler des pièces défectueuses sur un ascenseur.

Réaliser des interventions dans un contexte d'urgence sur un ascenseur.

Blocs de compétences

RNCP18476BC01 — Réaliser la maintenance préventive d'un parc d'ascenseurs :

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser les contrôles réglementaires et contractuels d'un parc d'ascenseurs.

Réaliser des travaux de mise à niveau et d'amélioration d'un ascenseur.

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

a)

D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).

b)

D'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat.

c)

Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

RNCP18476BC02 — Dépanner un ascenseur :

LISTE DE COMPÉTENCES

Diagnostiquer un dysfonctionnement ou une panne sur un ascenseur.

Remplacer ou régler des pièces défectueuses sur un ascenseur.

Réaliser des interventions dans un contexte d'urgence sur un ascenseur.

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

a)

D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).

b)

D'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat.

c)

Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Bâtiments d'habitation - Entreprises industrielles - Entreprises de service

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Dépanneur d'ascenseurs ;
- Régleur d'ascenseurs ;
- Technicien de maintenance d'ascenseurs ;
- Technicien Service Après-Vente - SAV - d'ascenseurs.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Décret n° 2012-674 du 7 mai 2012 relatif à l'entretien et au contrôle technique des ascenseurs.

Articles R. 4544-9 et R. 4544-10 du code du travail : Habilitation électrique délivrée par l'employeur au niveau BR.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 200 €
Diplôme le plus fréquent	Bac général, technologique, professionnel ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (24 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	G1X77 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance électrique, électronique et automatismes · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	2 856
Jugés difficiles à recruter	48 %
Emplois saisonniers	3 %
Familles professionnelles (FAP)	G1X77 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance électrique, électronique et automatismes

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 779 €
Selon la branche	8 186 € – 9 900 €
Prise en charge	Branches concernées
8 779 €	Valeur par défaut · 211 branches
9 900 €	CPNEFP de la métallurgie
8 186 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	27/02/2024
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP1789

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/18476/>